



Déc 2016

Groupe Orange

Une si longue attente !

C'est le 18 mars 2016 que SUD a demandé la révision de l'accord Télétravail.

Il s'agissait de faire évoluer les droits. SUD veut la réévaluation de la prime annuelle de 100 à 240 € et qu'elle soit attribuée aussi aux télétravailleur-ses « en volume jours mensuels ».

SUD revendique un ticket restaurant pour les jours de télétravail à domicile ou sur les sites déportés ne disposant pas de restauration collective.

La direction a attendu de longs mois pour se décider à ouvrir la négociation. Celle-ci devait pourtant se tenir « le plus rapidement possible ».

C'est le 12 décembre 2016 qu'a eu lieu enfin la première séance.

Les droits doivent évoluer et SUD y veillera.



Profiter de l'aubaine...

La CFDT et FO ont profité de la demande de révision de SUD « pour se raccrocher au wagon ». C'est bien, cela montre que SUD avait raison, les droits des télétravailleur-ses doivent évoluer.

Mais, il ne faudrait pas que certains cherchent à tromper

Accord Télétravail Du nouveau, grâce à SUD

les salarié-es, les droits augmenteront grâce à l'unité entre organisations syndicales et pas en se glorifiant pour une action qu'on n'a pas eu le courage de lancer...

Quelques chiffres :

Il y a actuellement 7 000 télétravailleur-ses réguliers, « le télétravail est rentré dans le quotidien » déclare la direction. Le télétravail occasionnel est maintenant suivi via l'application dans Anoo depuis le 3 nov., 5 000 demandes en 1 mois et « 90% seraient acceptées ».

Séance du 12 décembre

Lors de cette séance, plusieurs revendications ont été examinées, les premières réponses de la direction et déjà une première avancée :

► La direction accepte d'étendre la prime aux télétravailleur-ses « en volume jours ».

► Pour la prime annuelle, la direction réfléchit, pencherait plutôt vers une indexation (revendication CFDT) que sur une revalorisation (revendication SUD).

► Pour les tickets restaurant, la direction n'a pas de mandat pour avancer sur le sujet... pour l'instant.

► Pour les télétravailleur-ses transfrontaliers, la direction regarde la faisabilité avec son service juridique.

La direction veut intégrer la question de l'immobilier « qui a une incidence sur les comptes du groupe, les sommes sont importantes. Quand un télétravailleur est chez lui, il n'occupe pas son bureau ! ».

Les prochaines séances : les 3 février et 14 mars 2017.

Le sujet vous intéresse, vous avez des questions ou des difficultés avec le télétravail ou dans votre travail, n'hésitez pas à vous rapprocher des militant-es SUD et devenez candidat-e pour les prochaines élections professionnelles.

Ensemble avançons vers des droits sociaux nouveaux et protecteurs